

Compte rendu de la rencontre du 18 janvier 2023 à 9 h
Au siège social du Syndicat de l'enseignement du Pays-des-Bleuets (CSQ)
Sous la présidence de Chantale Simard.

PRÉSENCES

Nancy Bilodeau, Carl Bouchard, Jérémie Gagnon, Chantale Simard, Julie Morin, Nathalie Painchaud, Lisa Paradis et Mario Simard.

Observatrice : Audrey Piquette

1. MOT DE BIENVENUE

Chantale Simard souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Lisa Paradis propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par la présidente.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 2 NOVEMBRE 2022

Julie Morin procède à la lecture du compte rendu de la rencontre du 2 novembre 2022.

Nathalie Painchaud propose l'adoption du compte rendu.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1 SUIVI AU COMPTE RENDU DU 2 NOVEMBRE 2022

6.2 PÉRIODES D'ENSEIGNANTS RÉPIT ET DE L'ANNEXE 49 2022-2023

La partie syndicale demande de comptabiliser les sommes restantes de l'année 2021-2022 et celles non utilisées pour l'année scolaire en cours. Chantale Simard fera une demande auprès de Chantale Deschênes afin de connaître le solde avant la prochaine rencontre.

6.5 COMITÉ D'ACCÈS/CLASSES SPÉCIALES

La partie syndicale souhaite connaître le nombre d'élèves présents dans la classe Étincelle. La partie patronale mentionne que la classe est passée de 2 à 4 élèves et qu'ils ont reçu deux demandes avant les fêtes pour intégrer deux nouveaux élèves.

8.1 DATE DES PROCHAINES RENCONTRES

La rencontre du 13 décembre 2022 a été reportée au 18 janvier 2023.

4. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

4.1 RÉPARTITION DES PÉRIODES D'ENSEIGNEMENT EN ORTHOPÉDAGOGIE 2023-2024

Chantale Simard dépose un projet de répartition des périodes d'enseignement en orthopédagogie au primaire pour 2023-2024. Celui-ci est approuvé par les membres du Comité paritaire.

4.2 PROJET À DÉFINIR POUR 2023-2024

⇒ PÉRIODES D'ENSEIGNANTS RÉPIT ET ANNEXE 49

On discute des sommes disponibles dans l'annexe 49 pour la prochaine année scolaire. On ne prévoit pas reconduire les enseignants Répît sous le même modèle que les années précédentes. Il est proposé d'utiliser les sommes pour l'ouverture de deux classes spéciales : une dans le secteur de Normandin et une autre dans un secteur à définir selon les besoins.

Il est également discuté de la possibilité d'ouvrir des centres de soutien bienveillant dans l'ensemble des écoles primaires. La partie syndicale souhaite que chaque école puisse bénéficier d'un soutien que ce soit par ce type de classe ou par des périodes d'enseignant Répît lorsque l'implantation d'un tel centre est difficilement applicable dans des petites écoles.

⇒ DÉJUMELAGE DE GROUPES DIFFICILES

Chantale Simard présente le portrait des 6 groupes en déjumelage pour l'année 2022-2023. En lien avec l'annonce du directeur général concernant l'organisation scolaire de 2023-2024 et du contexte de pénurie de main d'œuvre, la partie patronale propose l'annulation de tous les groupes en déjumelage. En regardant le budget alloué à cette mesure, on remarque qu'il serait possible de déjumeler quatre groupes pour la prochaine année scolaire. La partie syndicale propose d'y aller de façon progressive en déjumelant seulement deux groupes pour la prochaine année scolaire. Cette proposition est acceptée par les membres du Comité paritaire.

⇒ AJOUT D'UNE CLASSE SPÉCIALE – SECTEUR NORMANDIN

Comme mentionné plus haut, le comité est en accord pour ajouter une classe spéciale au primaire dans le secteur de Normandin puisque ce secteur n'est pas desservi par ce type de classe. Pour ce faire, il sera nécessaire d'utiliser les sommes accordées pour l'annexe 49 et l'enseignant Répît.

5. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

5.1 RÉPARTITION DES PÉRIODES D'ENSEIGNEMENT EN ORTHOPÉDAGOGIE 2023-2024

Chantale Simard dépose un projet de répartition des périodes d'orthopédagogie au secondaire en 2023-2024. Ce projet est accepté par les membres du comité.

5.2 PROJETS À DÉFINIR POUR 2023-2024

⇒ ALLOCATION EN SOUTIEN À LA COMPOSITION DE LA CLASSE — ANNEXE 49

Chantale Simard précise qu'il y a un montant de 90 000 \$ en lien avec l'annexe 49 au secondaire. On devra regarder pour l'utiliser, mais à posteriori quand tous les enseignants légalement qualifiés seront placés. Il sera important de vérifier ce point lors des prochaines rencontres du Comité paritaire afin d'être en mesure d'offrir ces parties de tâche lors de l'octroi des contrats en août, si cela est possible.

⇒ SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS(ES) DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES AYANT DES INDICES DE DÉFAVORISATION DE RANGS DÉCILES 7 À 10 AFIN DE FAVORISER LA STABILITÉ DES ÉQUIPES – ANNEXE 59

Chantale Simard explique que 100 000 \$ est accordé à cette mesure. Pour l'année scolaire 2022-2023, un enseignant supplémentaire a été ajouté en orthopédagogie au

secondaire. Pour 2023-2024, les deux parties souhaitent engager une à deux ressources en francisation afin de soutenir les enseignants qui doivent travailler avec des élèves allophones. Les sommes allouées à la francisation pourraient être ajoutées à celles de l'annexe 59 afin de bénéficier de deux ressources en francisation. Les balises seront à définir afin de déterminer dans quels secteurs se trouveraient les ressources et auprès de quelle clientèle elles interviendraient.

6. VARIA

6.1 Francisation

Ce point a été traité plus tôt, dans l'annexe 49.

6.2 Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 14 février à 13 h 15 au bureau du Syndicat de l'enseignement du Pays-des-Bleuets (CSQ).

7. LEVÉE DE LA RENCONTRE

Fin de la rencontre à 11 h 35.
